

LES NOUVEAUTÉS DES **CESU**

AUGMENTATION DU PLAFOND DE RESSOURCE (REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE)

Il passe de 50 000 à 60 000 euros

*Pour connaître le montant de vos droits rdv
sur **ufap.fr***

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DIGITALE DE DEMANDE DE TITRES DE CESU



**ministere-de-la-justice-cesu.
zecarte.fr/Agent/Views/
Accueil.aspx**

- 1** Connectez-vous sur le site
- 2** Créez votre dossier en renseignant les informations demandées, déposez les pièces justificatives et validez !

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez la plateforme téléphonique dédiée
du lundi au vendredi, de 9h à 18h (hors jours fériés)
au **01 76 49 02 01** (Prix d'un appel local)